



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-et-un novembre à 20 h, le Conseil Municipal de Pornic, sur convocation régulière en date du mardi 12 novembre 2024, dûment accompagnée d'une note explicative de synthèse, s'est réuni à la Salle du Conseil - Relais Saint Gilles à Pornic, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme Claire HUGUES, Maire.

Présents : Mmes et MM. Claire HUGUES, Isabelle RONDINEAU, Paul-Eric FILY, Christiane VAN GOETHEM, Edgard BARBE, Marie-Paule MARIE, Jean MONTAVILLE, Christine CROCQUEVIEILLE-BARREAU, Florence GENDROT, Patrick PRIN, Samuel CHEREL, Philippe DEVEILLE, Nicolas ENGELSTEIN, Brigitte FRIESS, Cristelle GAËTAN-ULAS, Anne GOUDY, Bruno GRIS, Joël HERBIN, Antoine HUBERT, Jean-Claude LANDRON, Agnès LUSSEAU, Patricia MICHEL, Alexandra NICOLLE, Serge ROUSSEAU, Dolorès THIBAUD, Catherine VASSEUR.

Pouvoirs : Daniel BRETON à Patrick PRIN, Brigitte DIERICX à Paul-Eric FILY, Jean-Michel BRARD à Christiane VAN GOETHEM, Artak SAKANYAN à Jean-Claude LANDRON, Yvon LE DIOURON à Marie-Paule MARIE, Françoise MARTIN à Patricia GUILLAUD, Corine GUIGNARD à Catherine VASSEUR.

Secrétaire de séance : Alexandra NICOLLE

Conseillers en exercice : **33** - Présents : **26** - Votants : **33** - Quorum : **17**



I - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1 - Débat d'orientations budgétaires 2025 (annexe n° 01)

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 10 semaines, pour les communes utilisant le référentiel budgétaire et comptable M57, précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document doit également comporter des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la commune ainsi qu'une évolution prévisionnelle de ces éléments pour l'exercice à venir.

Ce rapport, joint en annexe, donne lieu à un débat au conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique.

La commission Finances et Administration Générale réunie le 4 novembre 2024 a pris acte du rapport d'orientations budgétaires 2025.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel s'est tenu le débat.
- **APPROUVER** les termes du débat d'orientations budgétaires 2025.

Présentation par Mme Crocquevieille-Barreau des orientations du budget 2025.

Madame le Maire lit l'intervention suivante :

"Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

Le rapport d'orientation budgétaire vous a été présenté via une synthèse très détaillée par Christine Crocquevieille-Barreau, que je remercie pour son travail et son pilotage auprès des services et des élus référents. L'élaboration de ce document consistant est l'achèvement d'un long processus de collecte et d'ajustements qui préfigure le budget qui vous sera présenté lors de notre prochain conseil municipal, le 18 décembre prochain. Je remercie également la directrice générale des services et nos responsables financiers pour ce travail de précision, cette recherche fine des équilibres pour que ce rapport et le budget à suivre reflètent de la plus sincère des façons nos potentiels et nos engagements.

Au vu de nombreuses interrogations quant au contexte économique et social, nous nous devons comme nous l'avons toujours fait, de rester vigilants et retenir des hypothèses prudentes nous permettant ainsi de conserver des marges de manœuvre en cas de situations à venir difficiles, mais aussi pouvoir saisir les opportunités qui se présentent.

C'est aussi pour moi l'occasion, en tant que Maire, de réitérer l'engagement de l'équipe municipale à bâtir une ville où chacun trouve sa place et peut évoluer dans un environnement sain, dynamique et solidaire. Respecter le souhait des citoyens est également un principe fondamental de notre gouvernance en étant à l'écoute de la population et en prenant en compte les attentes, besoins et préoccupations des habitants au travers notamment de consultations ou de participations citoyennes. C'est une grande responsabilité et un devoir sur lequel nous ne fléchirons pas.

L'année 2024 qui s'achève est marquée par de multiples incertitudes. La baisse des dotations de l'Etat, la pression budgétaire accrue en raison de la hausse des coûts, un contexte économique qui se tend, l'inflation qui touche nos concitoyens mais également nos petits commerces et nos restaurateurs sont autant de facteurs qui nous incitent à la prudence. Les collectivités évoluent dans un contexte de contraintes budgétaires, de réglementation accrue et de fortes attentes sociales. Elles doivent équilibrer la gestion des finances locales, le soutien à l'économie, et les besoins sociaux tout en veillant à la transition écologique. Face à la complexité des enjeux, nous devons adopter une approche pragmatique, transparente et participative afin de garantir une réponse aux attentes des habitants et préserver la cohésion sociale.

Compte-tenu de ce contexte particulier, nous avons fait un certain nombre de choix pour l'année 2025 détaillés dans ce rapport d'orientation budgétaire. Premièrement, nous ne toucherons pas aux taux de la fiscalité locale. Depuis le début de la mandature, c'est un levier que nous n'avons jamais activé. Cette décision est un signal fort en faveur du pouvoir d'achat des habitants. Deuxièmement, nous maintiendrons notre soutien au monde associatif. Ce soutien, qu'il soit financier, logistique ou promotionnel, permet aux associations de mieux répondre à leur vocation et de contribuer à un environnement local plus solidaire, inclusif et animé. Leurs actions renforcent également les liens avec les citoyens et valorisent l'engagement collectif. Troisièmement, nous poursuivons nos efforts pour réduire nos dépenses énergétiques, accélérer la diminution de nos émissions de carbone, poursuivre les transitions amorcées pour une ville résiliente et durable tels que le passage en LED de l'éclairage public, l'installation de panneaux photovoltaïques et d'un système de récupération d'eau à l'occasion de la transformation de la caserne ou la rénovation thermique de la Maison des associations. En multipliant les initiatives, la commune renforce son impact positif pour un avenir plus durable et exemplaire. Quatrièmement, le maintien d'un haut niveau de service à la population reste une priorité améliorant ainsi la qualité de vie des habitants et renforçant la confiance dans les institutions locales. Cet enjeu implique une gestion optimisée des ressources et une adaptation continue aux besoins de la population. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des agents très investis dans chacun de nos services. Et, cinquièmement, nous continuerons à œuvrer et investir pour tous, jeunes et moins jeunes. En favorisant ces actions multigénérationnelles, notre commune renforce la solidarité, valorise le partage de savoirs et de valeurs, et crée un environnement propice à l'épanouissement collectif. Les orientations du budget de fonctionnement se concentrent sur une approche prudente face à l'augmentation progressive des charges et aux incertitudes qui pèsent sur les recettes. Malgré cela, une politique volontariste est maintenue, visant la maîtrise des charges générales de fonctionnement sans compromettre l'efficacité des services rendus ni la qualité de vie au travail de nos agents. Les efforts budgétaires permettent de reconduire les financements alloués aux politiques culturelles, sportives et au dynamisme des bourgs. L'objectif est de poursuivre les engagements pour l'inclusion, l'accompagnement social, et le soutien aux écoliers et aux aînés, tout en répondant aux nouveaux besoins et renforçant les politiques publiques en faveur de l'habitat et de la renaturation. La sécurité, garante du bien-être et de la tranquillité des habitants, reste une priorité pour la municipalité. La collaboration avec des acteurs clés tels que la gendarmerie, les services d'incendie et de secours et la SNSM est essentielle pour assurer une couverture efficace des besoins, aussi bien en milieu rural que sur le littoral. Le maintien des effectifs de la police municipale joue également un rôle crucial. En étant présents et en collaborant avec les différents services, les policiers municipaux et les agents de surveillance de la voie publique contribuent à une prévention renforcée, un temps de réaction plus rapide en cas d'urgence, et un sentiment de sécurité accru pour les résidents. C'est pourquoi un travail de fond vient de démarrer pour permettre de renforcer les moyens de notre police municipale.

Le budget d'investissement 2025 s'élevant à 12 235 000 €, est conçu dans une logique de continuité, permettant de poursuivre les projets déjà inscrits dans le programme municipal. Grâce aux marges de manœuvres préservées par des efforts de gestion rigoureuse et le dynamisme de certaines recettes (dont le produit des jeux du casino), la commune peut maintenir ses engagements et ses investissements prioritaires. Cette stabilité financière permet non seulement de réaliser les projets prévus mais aussi d'intégrer de nouveaux enjeux qui répondent aux besoins évolutifs de la population ainsi que des situations imprévues comme nous le vivons sur rue du Général de Gaulle. L'année 2024 a été marquée par une étape importante pour la commune avec la réalisation de nombreux projets préparés de longue date. Ce travail de plusieurs années porte ses fruits, renforçant le développement et la qualité de vie. Les années 2025 et 2026 s'annoncent tout aussi prometteuses, avec l'engagement ou l'achèvement de projets qui tiennent particulièrement à cœur aux habitants. Ces projets, inscrits dans une vision à long terme, continueront de répondre aux priorités locales, qu'il s'agisse d'améliorer les infrastructures, de renforcer les services aux citoyens ou de promouvoir des initiatives en faveur de l'environnement et de la qualité de vie.

1- Le projet de rénovation, restructuration et d'amélioration de la performance énergétique des vestiaires de Sainte Marie vise à moderniser ces installations tout en adoptant une approche durable et écologique. Cette initiative répond non seulement aux

besoins d'actualisation des infrastructures pour offrir un meilleur confort aux utilisateurs, mais elle intègre également des mesures afin de réduire la consommation énergétique, en cohérence avec les engagements environnementaux.

2- L'aménagement du site de l'ancienne caserne des pompiers offre une occasion stratégique pour la commune. Ce projet répond à plusieurs besoins et opportunités, notamment le déménagement du service logistique et festivités basé sur le site de l'ancienne menuiserie. Libérer ce site va permettre de développer un projet urbain au cœur du bourg du Clion, favorisant ainsi le dynamisme local et l'attractivité de ce centre-bourg. Un projet urbain qui a commencé à se réfléchir avec un panel de citoyens durant l'année 2024. Ce réaménagement présente également l'opportunité de rapprocher les services techniques de la commune et le service logistique et festivités, facilitant la coordination et l'efficacité des actions municipales. Par ailleurs, ce projet permet d'inclure l'atelier de rénovation patrimoniale de l'association Coques en Bois, offrant un espace fonctionnel et sécurisé pour ses activités de préservation du patrimoine maritime.

3- Le confortement de la rue du Général de Gaulle est devenu une priorité à la suite des études géotechniques menées en 2024, qui ont révélé la nécessité de réaliser des travaux de soutènement. Ces études ont mis en évidence un état structurel dégradé de la rue. Ce constat a été suivi d'interventions urgentes afin de garantir la sécurité des riverains et des usagers de cette voie importante. Il s'agit dans un deuxième temps de conforter ces premiers travaux d'urgence.

4- L'aménagement du bourg de Sainte Marie reste d'actualité avec une enveloppe budgétaire similaire à celle de l'année dernière. Ce projet nécessite des études archéologiques préalables afin d'identifier les contraintes patrimoniales et historiques du site. Une fois ces études archéologiques réalisées et les contraintes connues, une consultation sera organisée afin d'associer les habitants et les parties prenantes au projet et d'en définir les contours précis.

5- Après les importants travaux réalisés par Pornic Agglo Pays de Retz, la Ville s'apprête à lancer l'aménagement de la rue de la Bernerie, en poursuivant la dynamique amorcée avec les projets précédents, notamment ceux de la rue de la Fontaine aux Bretons. Le projet inclura la réalisation d'une voie mixte dédiée aux piétons et aux cyclistes, offrant un espace partagé pour encourager les déplacements à pied et à vélo. Cet aménagement s'inscrit dans le cadre de la politique de développement des mobilités douces adoptée en 2017 et complétée en 2021.

6- La rénovation thermique de la Maison des Associations s'inscrit dans la politique énergétique de la Ville de Pornic, qui vise à réduire significativement l'empreinte carbone des bâtiments municipaux. Ce projet a pour objectif de diminuer de 60% la consommation énergétique de ce bâtiment, permettant à la Ville de se rapprocher des cibles fixées par le décret tertiaire pour 2050. Pour atteindre ses objectifs, la Ville collabore étroitement avec Territoire Energie 44, bénéficiant de l'accompagnement de son conseiller en énergie partagée. Les travaux comprendront des améliorations de l'isolation thermique, des systèmes de chauffage, et d'autres équipements visant à optimiser l'efficacité énergétique du bâtiment.

7- La rénovation de la médiathèque est un projet essentiel pour améliorer non seulement l'esthétique et la fonctionnalité du bâtiment, mais aussi sa performance énergétique. Avec une toiture en amiante ciment et de nombreuses fuites d'eau, ce bâtiment nécessitait des travaux urgents. Ce projet prévoit le remplacement de la toiture, les changements des menuiseries extérieures, l'isolation thermique et l'installation d'un éclairage LED. Cette rénovation apportera un nouveau souffle au bâtiment en le rendant plus agréable et fonctionnel, tout en contribuant à une réduction notable de sa consommation.

8- La décision du Conseil Départemental de Loire-Atlantique de maintenir le Collège Jean Mounès sur son site actuel implique une modernisation des installations sportives existantes, notamment les équipements Joseph Girard. Ces infrastructures, comprenant deux salles et un plateau sportif attenant au collège, sont essentielles pour les activités physiques des collégiens mais aussi des clubs locaux. Cette démarche s'inscrit dans une démarche globale de modernisation des équipements sportifs scolaires, essentielle afin de promouvoir la pratique sportive et répondre aux exigences réglementaires actuelles.

9- Enfin, la requalification de la rue de Verdun, axe principal d'entrée de ville, est essentielle pour améliorer la sécurité et le confort des usagers, notamment en raison de la proximité d'écoles et de l'état dégradé du revêtement. La création de pistes cyclables sécurisées, l'élargissement des trottoirs, la réfection du revêtement et l'aménagement de

plateaux surélevés sont autant d'aménagements qui contribueront à transformer la rue de Verdun en un espace urbain sécurisé et convivial, favorisant les déplacements actifs et répondant aux besoins de l'ensemble des usagers.

En conclusion, la Ville de Pornic, en cette cinquième année de mandat, maintient une stratégie budgétaire équilibrée et durable, caractérisée par des orientations ambitieuses mais financièrement soutenables. Grâce à une gestion responsable, la commune parvient à préserver des ratios financiers favorables et à maîtriser un niveau d'endettement qui sécurise les finances municipales sur le long terme. Nos objectifs sont de permettre :

- Le Financement d'un programme d'investissement conséquent ;
- Une adaptation de nos services publics afin de les ajuster et de répondre aux évolutions démographiques et aux attentes des habitants ;
- Tout en conservant des marges de manœuvre : garder une capacité de réaction face aux imprévus et être en mesure de saisir des opportunités d'investissements stratégiques pour la commune.

Ces orientations budgétaires réaffirment l'engagement de la ville envers une gouvernance équilibrée et dynamique, capable de relever les défis futurs tout en respectant les attentes des pornicais."

M. Deveille lit l'intervention suivante :

"Madame le Maire, lors de votre installation dans vos fonctions de maire au conseil municipal du 16 juillet 2024 dernier, j'osais croire en un changement, dans la manière de faire, puisque vous aviez annoncé une manière de faire différente de votre prédécesseur mais dans la continuité. Et bien, force est de constater que ce tournant, que j'espérais, que j'appelais de mes vœux, n'a toujours pas été amorcé à ce jour. Tout d'abord, sur la méthode, aucun changement puisque, comme votre prédécesseur, il n'est fourni aux élus qu'un minimum de documents, voire pas du tout, avant les réunions des commissions municipales. Et là, en l'espèce sur la commission Finances qui s'est tenue le 4 novembre dernier, et pour ce point précis, les membres de la commission, dont Antoine Hubert et moi-même faisons partis, ont été destinataires de seulement 3 tableaux, parfois indigestes, extrêmement complexes, et surtout sans aucune explication jointe. Dès lors, un peu difficile de pouvoir s'exprimer et de pouvoir étudier le dossier. Les orientations budgétaires nous ont été présentées lors de cette commission par le biais d'une simple projection, il ne s'agissait là que d'un simple extrait du rapport d'orientations budgétaires et non pas de la totalité du rapport d'orientations budgétaires. Et après, on nous demande de prendre acte, acte de quoi. De fait, les membres de la commission n'ont pas pris acte du rapport, comme vous l'indiquez dans la note de synthèse, puisque celui-ci a été transmis dans son intégralité que pour le Conseil municipal, pour tous les membres autour de la table. Nous avons simplement pris acte d'une synthèse du document et non pas du rapport. Pardonnez-moi, mais les mots ont un sens, surtout lorsqu'ils ne reflètent pas la réalité, dont acte. Ensuite, sur la forme de ce débat d'orientations budgétaires, concernant le contexte local que vous abordez effectivement dans la présentation qui a été fournie, lue et commentée par Christine Crocquevieille-Barreau, vous avez enfin tenu compte de la demande formulée par Pornic Vent d'Avenir depuis 3 ans, mais seulement de façon encore incomplète, mais j'ai bon espoir. En effet, il aurait été intéressant de rajouter en particulier, en tout cas de faire un développement sur la dynamique démographique de 3 % évoquée dans le rapport. Un point plus précis sur les logements, le pourcentage des résidences principales, secondaires, les logements vacants, la population par tranche d'âge, la pyramide des âges, la population active, le revenu moyen, le taux de chômage et non pas seulement le gain de 32 places qui à mon sens ne veut rien dire puisqu'effectivement nous n'avons pas en l'occurrence beaucoup d'actifs en proportion sur notre territoire, l'évolution de la composition des ménages, etc... Ceci, afin d'anticiper en terme d'investissement d'équipement les besoins futurs de notre commune. Même si, en son temps, je me souviens, vous aviez répondu, je cite, que ce genre d'informations n'auraient pas forcément un intérêt. Enfin, de manière globale et j'aurais dû commencer par cela, au regard de la situation financière nationale et des restrictions budgétaires annoncées, y compris au sein de la Région, - 100 millions d'euros annoncés par Christelle Morançais, et aussi du département, je me pose un certain nombre de question. N'aurait-il pas été nécessaire de décaler, comme de nombreuses communes et de plus en plus de communes le font, encore ce matin, le débat d'orientations budgétaires, dans l'attente de mesures un peu plus précises sur l'effort attendu des collectivités ? Un moratoire sur le débat d'orientations budgétaires est donc le vote du budget me semble plus qu'opportun.

Puisque vous avez maintenu le timing initial, j'aimerais savoir quel va être l'impact précis sur nos recettes ? J'ai un peu de mal à m'y retrouver car vous avez déclaré avoir je cite : « retenu des hypothèses prudentes », mais au regard des documents transmis cela ne transpire pas. C'est d'autant plus vrai que vous écrivez aussi dans le document de synthèse, je cite : « les dotations de l'état et les subventions progresseraient de l'ordre de 150 000 €. Pouvez-vous préciser cette fameuse progression, donc en plus, de 150 000 € ? J'aimerais savoir quel serait l'impact sur le budget de fonctionnement de ces restrictions, en tout cas de cette politique annoncée ? Quel serait l'impact sur le budget d'investissement ? Et enfin, ne devons-nous pas en profiter pour mettre en stand-by certains projets, très coûteux, et en profiter pour faire d'une pierre deux coups et les retravailler sérieusement ? Je pense en particulier au réaménagement de la place du Môle et du quai l'Herminier (1,8 millions d'euros), de l'ancienne caserne des pompiers (3,5 millions d'euros) ? Concernant les dépenses de fonctionnement et plus particulièrement les charges de personnel, je suis assez surpris que vous n'évoquiez absolument pas la hausse de la cotisation employeur à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales qui est pourtant une des mesures du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Et qui par conséquent devrait avoir un impact conséquent sur le budget des ressources humaines, si je ne me trompe pas il est question d'une hausse pour les employeurs, en l'occurrence les collectivités, de l'ordre de 4 % en plus chaque année et ce sur les 3 prochaines années. Au-delà de cette mesure, je me permets de revenir sur mon intervention du Conseil municipal du 25 septembre 2024, au cours duquel je vous ai interrogé, Madame le Maire, sur votre nouvelle collaboratrice qui n'apparaissait pas dans le tableau des effectifs. Je souhaitais connaître son titre, sa mission, sa catégorie, son temps de travail, la nature de son contrat. Vous m'aviez confirmé le recrutement d'une personne pour vous accompagner au démarrage de votre mandat sur un contrat à durée déterminé de 4 mois en tant que chargée de mission. Sans pour autant répondre complètement à la question puisque je ne sais toujours pas quelle est sa mission exactement, son temps de travail ? Et ce qui est le plus important, est-elle en définitive prévue dans les budgets 2025 ? Vous avez appuyé votre propos en soulignant je cite : « l'existence à la Ville de plusieurs postes de ce type qui viennent ponctuellement en renfort... ». Quels sont ces postes précisément et sur quelles missions précisément viennent-ils en renfort ? J'avoue ne pas y voir clair, en tout cas je n'en ai pas connaissance. Enfin, vous avez rappelé le recrutement, je cite : « d'un chargé de mission spécifique auprès de M. Brard, sur des thématiques spécifiques donc avec un cadrage différent, sur la durée du mandat... ». Effectivement, il ne s'agit pas d'un chargé de mission comme votre collaboratrice mais bel et bien d'un collaborateur de cabinet chargé d'initier la politique sportive, le nautisme et accompagné les dossiers portuaires. Ce collaborateur a été recruté en début de mandat, en 2020, par votre prédécesseur. Il s'agissait là de missions bien définies et cadrées et pour lesquelles nous avons tous pu constater et apprécié la qualité du travail fourni. Pour rappel, ce collaborateur était sur un poste à temps non complet, temps partiel, 24 h 30 par semaine. Ce recrutement avait pour but de répondre à la fameuse ambition de l'équipe majoritaire de développer une politique sportive d'envergure. Mais encore une fois, qu'en est-il de votre nouvelle chargée de mission qui vous accompagne au démarrage ? Soyons clair, je souhaite juste m'assurer que son travail et sa mission soient claires et effectives, au service de la collectivité. Surtout que cela, de toute façon, représente un coût conséquent pour notre collectivité. Ce sujet est donc plus que crucial dans le cadre de la conjoncture actuelle et des annonces faites par le gouvernement, la Région et le département. Concernant les charges à caractère général qui progressent de 6,17 %, pour la politique jeunes adultes, vous indiquez un budget dédié à la commission Jeunes Adultes, mais j'aimerais savoir quelles actions précises ont été menées en 2024 et quelles orientations, puisque vous avez dédié un budget spécifique, va prendre cette politique jeunes adultes ? Grands Evénements 2025, vous indiquez que le Festival Pornic Classic se poursuivra, je cite : "dans un nouveau format pour une ouverture à un plus large public ». Qu'envisagez-vous comme format mais en préalable quel bilan avez-vous tiré de cette année qui vient de s'écouler ? Pour rappel, le bilan n'a toujours pas été présenté que ce soit en Commission Vie Economique ni en Commission Culture, si mes informations sont bonnes, comme l'ex-maire s'y était engagé l'année dernière en Conseil Municipal. Il avait déclaré que ce bilan serait présenté dans les deux commissions. Pour l'instant, nous n'avons rien vu venir. Enfin, il me semble aussi que l'ex-maire avait annoncé le retour des Ailes Bleues, donc en 2025 y aura-t-il effectivement un retour ou pas ? Concernant la culture, vous indiquez que le budget sera accru, quel pourcentage

d'évolution ? Le budget en hausse pour la médiathèque : quel pourcentage d'évolution ? Concernant les affaires sociales, dans la synthèse, il est indiqué une enveloppe budgétaire à la hausse pour poursuivre un colis local pour les aînés alors que le rapport d'orientations budgétaires mentionne un budget stable, donc est-ce que c'est à la hausse ou est-ce que c'est stable ? Donc hausse ou pas, encore une fois deux annonces divergentes qui me gênent un petit peu. Pour les services techniques, quel pourcentage d'évolution concernant l'isolation des bâtiments ? Politique de gestion des fluides et consommation, même question ? Concernant la police municipale, renfort des moyens, cela se traduit comment ? Il est prévu la création d'un agent de surveillance de la voie publique. Je ne vois toujours pas l'ambition que vous souhaitez mettre en avant pour le service de police municipale. Dans le cadre de votre pouvoir de police, quelle politique vous souhaitez appliquer sur le territoire de Pornic en matière de sécurité publique ? Est-ce ambitieux que de déclarer, je cite : "un maintien des effectifs de la police municipale" et d'ailleurs, une fois de plus, c'est un peu contradictoire. Vous dites qu'il y a un maintien des effectifs alors que Mme Crocquevielle-Barreau indique qu'il est prévu une création de poste, alors encore une fois, maintien des effectifs ou création de poste ? Autre question en terme de sécurité, vous abordez l'extension de la vidéoprotection sur certains bâtiments publics, comme je le dis depuis 4 ans, est-ce vraiment nécessaire sur les bâtiments publics ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres lieux à vidéo-protéger ? Est-ce nécessaire et est-ce suffisant ? Par ailleurs, qu'en est-il de l'étude qui devait être lancée en 2025 ? Il m'avait été annoncé, lors de la première commission sécurité durant l'été 2020 qu'une nouvelle étude serait lancée en 2025, après déploiement, puisqu'on savait très bien qu'une étude prenait 1 an à 2 ans. Et donc, l'étude étant faite avant la fin de cette mandature, ce serait la mandature suivante qui serait amenée à la mettre en œuvre. Est-ce que se sera prévu dans les budgets ou pas, ou il ne se passe vraiment rien avant 2026 sur le système de vidéoprotection ? Et donc, cela veut dire que globalement 2027 il ne se passera rien, 2028 il ne se passera rien et que s'il y a un déploiement se sera uniquement à partir de 2028. Ce qui me paraît un peu tard vu la tournure que prennent les choses. Autres charges de gestion, concernant les associations, dans le document de synthèse vous soulignez, je cite : "l'accroissement des subventions aux associations" alors que dans votre introduction vous parlez d'un maintien du soutien. Donc là, encore une fois, est-ce que c'est un maintien ou un accroissement, deux positions divergentes ? Et si accroissement, l'accroissement se fera au profit de quelles associations en particulier et dans quelle proportion ? Puisque l'on parle des associations, j'aimerais parler du cas du club de Basket. Nous avons appris par les divers réseaux sociaux et la presse, que l'adjoint aux Sports, M. Montaville, ainsi que M. Brard, avaient accompagné la présidente du Club Pornic Basket Saint Michel à Paris au siège du Comité national olympique et sportif français, afin de plaider la cause du Club pour éviter une éventuelle rétrogradation. Je ne peux que me réjouir que la fédération française de Basket ait revu sa copie et renouvelle sa confiance au club pour jouer la prochaine saison en national. Apparemment le soutien de la Ville a contribué à cette décision, j'en prendrai pour preuve les diverses publications et post qui trainent sur les réseaux sociaux à ce sujet. Pouvons-nous donc savoir quels sont les engagements que la Ville a pris vis-à-vis du comité national olympique pour obtenir de revenir sur la décision ? Est-ce que c'est impliquant pour la Ville ? Quelles sont les garanties, s'il y a des garanties qui ont été demandées ? Est-ce que cela aura un impact sur nos budgets 2025 et suivants ? Concernant le Plan Pluriannuel, comme je l'ai déjà fait remarquer depuis 4 ans, et comme la Chambre Régionale des Comptes l'avait indiqué dans son rapport, nous n'y voyons toujours pas clair sur le coût réel des investissements. Votre tableau est toujours succinct et toujours incomplet selon moi, vous ne mentionnez que les investissements 2025, 2026 et 2027. Et comme vous le dites vous-même dans le ROB : « sur certaines opérations les crédits inscrits en 2025 sont complémentaires à des sommes budgétées en 2024 ou reprennent l'intégralité des crédits lorsqu'ils n'ont pas été engagés... » Pour autant le tableau que vous présentez ne fait absolument pas ressortir ces crédits supplémentaires ou ces reports de crédits. Il est toujours impossible de connaître le coût réel final d'un projet, impossible de savoir ce qui a été budgété ou reporté. J'ai dû me livrer à une reconstitution des différents PPI depuis 2020, inutile de vous dire que c'est un travail extrêmement fastidieux. C'est d'autant plus vrai que les tableaux n'ont pas la même forme depuis cette année-là. Afin de clarifier ma demande, comme chaque année depuis 4 ans, à titre d'exemple, sauf erreur de ma part. La rénovation du théâtre Saint Gilles, vous aviez budgété en 2020, 500 000 € puis 220 000 € en 2022, soit un total budgété de 700 000 €, quel a été le coût final ? On budgète 700 000, on arrive à 700, 800, 900, 1 million, 2 millions ? L'objectif n'est pas

évidemment de dire que c'est bien ou pas bien, c'est au moins de comprendre. On budgete et on atterrit à combien. La rénovation de l'église de Sainte Marie, vous aviez budgété 840 000 € puis 600 000, ce qui faisait un budget global de 1 440 000, quel a été, en définitive, l'atterrissage ? La liaison quai-ville historique passage du rocher, vous aviez budgété 500 000 € puis 300 000 € ce qui fait un total de 800 000 €, quel a été le coût final ? La salle Joséphine Baker, vous aviez inscrit 100 000 € en 2021, puis après on ne voit plus rien, c'est un projet de la mandature précédente, en réalité on est arrivé à combien ? Je vous parle là du Plan Pluriannuel des Investissements, établi en début de mandature, et réactualisé tous les ans, qui devrait nous permettre d'avoir une vision globale des projets d'investissement, leur coût et leur programmation et ce sur la durée de la mandature mais parfois à cheval sur deux mandatures. Tout ne commence pas au moment des élections et tout ne s'arrête pas à la fin de la mandature. Pour exemple, la rénovation des bâtiments de la Terrasse, projet inscrit dans les PPI antérieurs, a priori a disparu en 2025. Mais les travaux ne sont pas finis donc j'imagine qu'il va y avoir une enveloppe supplémentaire. Il me semble pourtant que ce projet est d'actualité, qu'il va se poursuivre en 2025, que des reports de crédits sont sûrement nécessaires, alors pourquoi n'apparaît-il plus ? Idem pour le projet Place du Môle-Quai l'Herminier qui n'apparaît pas ? Pareil pour le parc sportif, est-ce fini, pas fini ? Mais il me semble que les travaux vont continuer sur le début d'année, il devrait donc y avoir une enveloppe supplémentaire. Ainsi, comme l'avait formulé la Chambre régionale des comptes, ma demande d'information me semble légitime afin de voter de façon éclairée. Pour terminer, sur les engagements hors bilan, et le portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier pour le 10 place des Halles, 2 rue de Verdun et 6 rue de la Terrasse. Comme déjà demandé, quels sont vos projets ? En effet, sous le prétexte patrimonial, qu'on entend souvent, trop souvent, vous achetez, vous préemptez, vous rénovez mais pour y faire quoi précisément ? Y voyez-vous vous-même clair ? Aucun projet n'a été présenté, sauf erreur de ma part, concernant le bâtiment de la terrasse. Cela me paraît déterminant sur le niveau d'équipement. Puisque si on en fait des bureaux, ce n'est pas la même chose que d'en faire des salles d'exposition, ce n'est pas la même chose que d'en faire des commerces. Donc les niveaux d'équipement et donc d'investissement ne seront pas les mêmes et donc les budgets alloués ne devraient pas être les mêmes. De même, aucun projet n'a été présenté concernant la place des Halles. Alors, oui, acheter, acheter mais pour faire quoi ? Cela donne l'impression que vous engagez des actions sans même avoir une claire vision de l'objectif. Il n'est pas anodin de rappeler que ces biens, à la fin du portage, vont être rétrocédés à la Ville qui devrait être en capacité d'assumer budgétairement et financièrement cette dépense le moment venu, soit 2027 pour le 2 rue de Verdun. Ça veut dire les implications pour la fin de mandature, surtout la mandature suivante, vont être extrêmement importantes car à un moment donné il va falloir passer à la caisse.

M. Hubert fait l'intervention suivante :

"Ce soir nous allons débattre des orientations budgétaires de Pornic pour 2025 et parler des investissements jusqu'à 2026-2027. Ce débat est fondamental car il permet de mettre en perspective la politique générale de notre ville, d'identifier les besoins des Pornicais, de prioriser les urgences, d'anticiper les défis d'aujourd'hui et de demain dans tous les secteurs. Mais, ce débat et les choix qui en découleront sont aussi directement liés au contexte national et international, que tout le monde sait très incertain, tant sur le plan politique, économique, social qu'environnemental. Alors que le déficit du PIB s'est révélé bien supérieur à celui qui était annoncé par Bercy, 6,1% contre 4,4% annoncé, les coupes budgétaires pour les collectivités territoriales et locales s'annoncent fortes et auront des répercussions en cascade pour nos politiques locales. C'est donc dans l'attente et l'incertitude de ce contexte que nous devons débattre ce soir. Certaines collectivités ont d'ailleurs fait le choix d'attendre le résultat de la loi de finances pour débattre plus objectivement des orientations budgétaires. Après la tenue du présent débat, nous aurons réglementairement parlant 10 semaines pour approuver le budget primitif qui viendra figer les orientations budgétaires que nous nous apprêtons à débattre ce soir. Dix semaines, cela nous emmène au 30 janvier 2025. D'ici là, les orientations nationales de la loi de finances seront connues, avec une fin du travail et de la navette parlementaire espérée au 21 décembre pour une promulgation du budget national au 31 décembre. Pour votre part Madame Hugues, vous avez prévu de faire voter le budget primitif le 18 décembre prochain soit avant la fin du travail parlementaire et sa promulgation. Pour cette première raison nous vous demandons également un moratoire sur les dépenses communales prévues

pour 2025 et surtout un report du vote du budget pour le mois de janvier. La deuxième raison et ça va être l'objet de ma prise de parole, est, qu'en l'état, votre analyse du contexte et les orientations budgétaires que vous prévoyez pour 2025 sont majoritairement déconnectées de la réalité, des besoins et des urgences des Pornicais et du territoire. Premièrement, sur votre analyse du contexte et de la fiscalité locale, comme le rappelait Philippe Deveille, vous avez fini par écouter nos remarques et fait une description du contexte local. En revanche, dans cette description, et je le rejoins, il n'y a rien sur la pyramide des âges à Pornic, rien sur la crise du logement, aucun chiffre à Pornic. Pire même, vous vous contentez de dire : "La ville a étendu son offre de logement tout en préservant un centre historique qualitatif. Malgré tout, le prix du foncier, peut constituer parfois une barrière pour les ménages les plus modestes." "Peut constituer parfois une barrière...", est-ce cela votre perception de la crise du logement à Pornic ? Combien de demandes, par exemple, pour un logement social en cours sur Pornic ? Je crois savoir qu'en 2023, on était aux alentours de 700 dont 305 personnes habitants sur Pornic et le tiers faisait une demande de logement social car il n'arrivait plus à suivre le changement et l'évolution de leur loyer. Combien de ménages, de jeunes, de travailleurs, de retraités modestes qui ne peuvent pas ou plus se loger à Pornic ? Quid aussi de la pénalité annuelle d'environ 500 000 € que les Pornicais doivent payer pour non-respect de la loi SRU, Solidarité Renouvellement Urbain, avec actuellement à peine 5% de logements abordables contre les 25% exigés par la loi ? Rien non plus sur les fermetures en cascade des commerces dans nos centres bourg et sur les difficultés auxquelles font face nos commerçants. Vous vous contentez de dire : "pour certaines activités, telles que le bâtiment voire la restauration par exemple, des difficultés peuvent apparaître". Est-ce bien sérieux ou alors peut-être que vous ignorez la réalité ? Par exemple, pour les six commerces pour lesquels la ville est bailleur, deux ont fermé, l'un dans le passage du Rocher après seulement 6 mois d'ouverture, l'autre dans le bourg du Clion. Un est en procédure de sauvegarde et deux autres dans le passage du Rocher vont suivre si rien n'est fait. Nous venons jeudi dernier de voter 240 000 € de provisions pour risque d'impayés de loyers concernant justement le passage du rocher et l'ancien casino, pour des arriérés de loyers déjà actés et vous ne trouvez rien d'autre à dire que "des difficultés peuvent apparaître". Sur les services publics locaux, de façon surréaliste, en page 8, vous affirmez que "bon nombre de services publics ne sont pas facturés aux usagers (état civil, démarches administratives, utilisation des voiries et stationnement, aide sociale, ...) ou à des tarifs largement inférieurs à leur coût de revient (restauration scolaire, périscolaire, médiathèque, école de musique...), ce qui provoque sur le long terme des dépenses supplémentaires et récurrentes pour la Ville." Comment pouvez-vous vous étonner que ces services ne soient pas facturés aux usagers ou à des tarifs inférieurs ? Ces services sont précisément des compétences que l'Etat a délégué aux communes et pour lesquelles une dotation de l'Etat est versée chaque année aux communes. Vous voudriez faire payer aux usagers des services publics qui sont déjà financés par leurs impôts ? Pour rappel, le produit annuel de la fiscalité à Pornic a augmenté d'environ 3,5 millions d'euros en 5 ans. Cela prouve que la dynamique fiscale pour Pornic est très porteuse. Et pour cause, en 5 ans la population DGF, pour rappel la population INSEE prenant en compte 1 habitant supplémentaire par résidence secondaire, sur la base de laquelle l'Etat verse sa dotation globale de fonctionnement, a augmenté d'environ 3 500 personnes, soit + 700 personnes par an. Sur vos orientations budgétaires maintenant, vous écrivez que : "la construction du rapport d'orientations budgétaires et par la suite du Budget Primitif 2025 vont s'inscrire dans le cadre d'une perspective basée sur les 4 grands piliers de la stratégie financière du mandat :

- Financer une programmation Pluri annuelle d'investissement ambitieuse visant à répondre aux besoins actuels, à préparer l'avenir et à participer au soutien de l'économie locale.
- Garantir la stabilité des taux de fiscalité des ménages pornicais
- Pérenniser l'autofinancement
- Assurer une gestion stratégique et maîtrisée de l'endettement."

Ça, ce sont les ambitions affichées du mandat. Mais, concrètement, en matière d'investissements, nous avons une toute autre lecture avec premièrement des dépenses inadaptées voire inutiles. Pour rappel, vous prévoyez 2 500 000 € pour la requalification de l'ancienne caserne des pompiers en plus des 1 million d'euros déjà budgétés pour du stockage municipal et associatif afin de libérer, je vous cite, du foncier dans le bourg du Clion. Vous engagez donc 3 500 000 € pour libérer du foncier sans même encore savoir quel va être le réaménagement du bourg du Clion. Idem pour le parking du château vous inscrivez 1 200 000 € sans que personne, en tout cas pas nous élus d'opposition, n'aient

vu la moindre esquisse. Pouvez-vous nous indiquer ce qui nécessite au parking du château un tel investissement ? Aussi, vous l'avez approuvé la semaine dernière, 200 000 € de subventions en 2025 pour le futur concessionnaire du Golf. Au total, sur les 3 exemples que je viens de vous donner, c'est environ 5 millions d'euros d'engagés sans justification, pour des dépenses qui au vu du contexte ne semble pas prioritaires voire même inutiles. Pourquoi par exemple ne pas avoir fait des logements pour travailleurs à la place de l'ancienne caserne qui est plutôt bien située, rue des Champs Francs ? Il faut reconnaître, par contre, en parallèle que vous avez fait des dépenses utiles et pour lesquelles il était grand temps d'agir (les vestiaires de Sainte-Marie, la rénovation thermique de la MDA et de la médiathèque, l'adaptation de la salle des sports de Jean Mounès). Deuxièmement, sur notre lecture, nous notons des dépenses sans vision, ni concertation. Pour trois projets déjà en cours et qui présentent tous un défaut de concertation, utilisons les bons mots, ou de vision, je m'étonne de ne voir aucune mention, ni actualisation sur le présent rapport des orientations budgétaires. Pour le bâtiment de la terrasse et les 1,6 millions d'euros engagés pour restaurer le clos et le couvert, on ne sait toujours pas quelle sera la fonction de ce bâtiment. Pour les 2 bâtiments préemptés en portage foncier place des halles et rue de la terrasse, pour respectivement 558 000 € HT et 245 000 € HT, là aussi aucun travaux de mise aux normes et de rénovation n'ont été engagés, soit 700 000 € de dépenser en réserve foncière sans connaître le projet de réaménagement des halles. Pour la place du môle et le quai l'Herminier, avec les 1,8 millions d'euros déjà inscrits, nous vous avons alerté sur le défaut de concertation, et alors que vous nous avez affirmé avoir tout fait dans les règles, on apprend maintenant par l'avocate de la Ville que vous vous seriez trompé sur la formulation : de concertation on passe à consultation puis à de la démocratie locale informelle. Ma question est simple, sans présumer du résultat de la requête en urgence, une requête sur le fond a aussi été déposée apparemment et sera visiblement instruite sous 16 à 18 mois. Ne pensez-vous pas plutôt que d'attendre le temps de la justice et figer le projet et son budget inscrit, il serait préférable de relancer une concertation dans les règles ? Pourrait-on aussi savoir à quoi correspondent les 2 millions d'euros et 3,3 millions d'euros inscrits comme "divers" pour 2026 et 2027 ? Troisièmement, notre lecture révèle des besoins criants mais pas d'investissement en conséquence, politique du logement, seulement 600 000 € de participation annuelle aux ZAC. A côté de cela on découvre une urgence à 2,5 millions d'euros pour reprendre le soutènement de rue du général de Gaulle dans la ZAC de la RIA. En matière de renouvellement de la voirie, toujours et seulement 1,2 millions d'euros annuels bien que pour 2025 mon propos n'est pas tout à fait juste puisqu'il y a 600 000 € inscrits en investissements nouveaux sur la route de la Bernerie. Mais globalement, annuellement, sont toujours inscrits 1 160 000 € en renouvellement de la voirie. Pourtant la commune est grande, et là je cite M. Boënnec dans le magazine de Pornic de janvier 2012 qui dit que la commune comporte 500 km de voirie, 1 000 km de trottoirs et bordures. Quand on sait que pour une route communale simple, le coût moyen de réfection pour 1 km est de 2 millions d'euros, cela veut dire qu'avec le budget que vous dédiez chaque année, on peut renouveler un peu plus de 500 mètres de route par an, 580 mètres je crois. Il faudrait donc environ 1 000 ans pour renouveler l'ensemble de la voirie communale. De plus, nous réclamons chaque année, un plan triennal d'entretien de la voirie pour fixer clairement un calendrier et des priorités sur toute la commune. Cela permettrait d'anticiper, de phaser, et aurait peut-être évité la dépense très éphémère des chicanes de la rue de Nantes. D'autant que la politique du logement et de la voirie doivent être pensées ensemble. En la matière c'est un véritable plan Marshall qu'il faudrait à Pornic et non du saupoudrage. Maintenant j'aimerais venir sur l'urgence du Passage (commercial) du Rocher. Pour rappel, le bâtiment a été livré en juillet 2023 pour 2,6 millions d'euros. Initialement, le projet qui avait été soumis à consultation prévoyait 9 logements. La consultation n'a pas été respectée et finalement ce sont des commerces qui y ont été implantés. J'ai participé à la sélection des candidats et je me souviens très bien à quel point le lieu et son potentiel leur avaient été vanté. Le cahier des charges prévoyait des commerces hauts de gamme et des investissements conséquents ont été réalisés par les preneurs pour suivre le cahier des charges. Rappelons que la ville a la maîtrise d'ouvrage et est propriétaire-bailleur sur ce bâtiment. Le résultat, après 17 mois d'exploitation, est alarmant. La grande cellule de 180 m² du 1^{er} étage, qui comptait un salon de thé, a fermé, pour un investissement de 200 000 €, au bout de 6 mois. Au 2^{ème} étage, deux autres commerces sont en sursis si rien n'est fait. Une épicerie fine qui a été distinguée et est membre du collège culinaire de France, 100 000 € d'investissement pour leur cellule de 60 m². Des aménagements de qualité pour, encore une fois, répondre au cahier des

charges que vous aviez fixé. Au bout de la coursive du 1^{er} étage, un magasin de Skate et de Streetwear qui n'en est pourtant pas à sa 1^{ère} boutique, 75 000 € d'investissement pour 45 m². J'ai été les voir pour leur demander des précisions sur leur situation. L'un m'a donné des chiffres, sur la période du 28 septembre au 27 octobre, passage moyen sur la coursive devant la boutique de 29 personnes par jour ou groupe de personnes. C'est beaucoup trop faible pour espérer une activité correcte dit-il. Depuis son ouverture, il atteint seulement 28,8 % du chiffre d'affaires escompté. A ce rythme, me fait-il savoir, sa trésorerie lui permettra de tenir 4 à 5 mois. La problématique est simple, un manque de fréquentation dans la coursive et de visibilité comme galerie marchande et un défaut d'accessibilité avec un ascenseur qui fonctionne une fois sur deux. Pour l'autre commerce, en plus du sens de circulation et du manque de communication aux abords et sur le bâtiment, le manque d'entretien et les pannes à répétition de l'ascenseur ont aussi été soulignés, non seulement pour le flux des personnes mais également la livraison de marchandises. Par ailleurs, après 1 an de location, il a déjà subi une première augmentation de loyer, +6 %, alors que le passage du Rocher n'était toujours pas exploité à 100% : ouverture décalée pour 2 commerces et l'un d'entre eux a déjà fermé. Je sais que vous avez des contacts avec eux, mais mis à part la pose d'enseignes peu visibles, avez-vous conscience qu'il y a péril en la demeure avec le Passage du Rocher ? Nous en sommes au stade, où en plus d'actions d'animations fortes, il faut prendre des mesures de sauvegarde pour accompagner ces commerçants qui ont investi et se retrouvent sans perspective. Rappelons que vous avez souhaité des cellules commerciales au passage du rocher pour, je reprends vos mots, redynamiser la ville haute. La liaison et le belvédère sont bien là mais la discrétion du bâti, par rapport au flux piéton qui était de mise pour le projet initial, pour les logements, semble tuer les commerces à petit feu. En tant que bailleur et d'autant plus sur un projet neuf, ce n'est pas acceptable et la Ville est responsable. Je vous le dis tout simplement comme je leur ai dit, j'ai honte d'avoir participé au processus de sélection des candidats quand je vois que rien n'est fait en conséquence pour les accompagner. Je pèse mes mots. Il est vital pour le devenir de ce bâtiment municipal de mettre en oeuvre des solutions financières conservatoires et compensatoires. En conclusion, j'aimerais aborder le sujet de l'endettement. Vous prévoyez sur cette fin de mandature une augmentation forte de la dette. Entre 2020 et 2027, 13 500 000 € de dettes en plus soit + 128 %. A aucun moment non plus, vous ne parlez des déficits lourds en cours et à venir à l'agglomération sur des compétences communales que nous avons solidairement déléguées. La ZAC de la RIA, alors qu'elle va être clôturée en 2027, présente un déficit de 3 millions d'euros pour des défauts, je cite, d'évaluation environnementale et commerciale. Le transport scolaire est déficitaire chaque année de 1 600 000 € alors que l'abonnement ne cesse d'augmenter. L'assainissement, et précisément la station de Pornic, nécessite des dépenses imprévues car elle n'est plus adaptée et que rien n'avait été anticipé. Des investissements à venir de plusieurs dizaines de millions d'euros et des factures qui vont augmenter de 6 à 10% par an. Pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées et afin de répondre de façon adaptée aux besoins prioritaires, nous demandons bien un moratoire sur le budget 2025 de la ville de Pornic jusqu'au mois de janvier. De façon, d'une à attendre les résultats de la loi de finances mais aussi pour vous proposer notre pleine et entière collaboration dans l'adaptation des orientations budgétaires que je viens, que nous venons de critiquer. Vous avez certes été élu sur un programme, mais savoir s'adapter est de votre responsabilité et vous le dire est de notre devoir."

Pour répondre à M. Deveille, Mme Nicolle trace un bilan des actions de la politique Jeunes Adultes réalisées en 2024 et pour les années à venir. Dans un premier temps, ils ont imaginé le parc sportif, actuellement en cours de réalisation. Ce parc sportif, composé d'un skate-parc, d'un terrain de basket 3x3, d'un terrain de beach-volley a été pensé et imaginé en collaboration avec des jeunes skateurs afin de répondre le plus possible aux besoins des pornicais et des habitants des communes environnantes. Le budget participatif, d'une enveloppe de 70 000 €, a été dédié cette année à des projets pour les jeunes. Deux projets ont été lauréats et verront le jour en 2025. Il s'agit d'un lieu de rencontre dédié à la location de matériel nautique électrique et d'une boutique éphémère qui va permettre à des jeunes entrepreneurs, des jeunes artistes de pouvoir tester le marché. La Ville a également accueilli l'équipe de France des WorldSkills, compétition internationale des métiers. Mme Nicolle regrette d'ailleurs l'absence de M. Deveille à cet événement qui a eu lieu le 31 juillet, il aurait certainement été impressionné par l'engagement, la passion, l'engouement de tous ces jeunes présents, âgés de 18 à 23 ans, passionnés par leur

métier. Ils ont permis à des jeunes Pornicais et des jeunes des communes environnantes d'échanger sur leur métier. Elle remercie d'ailleurs le service Jeunesse de l'agglomération pour son aide sur ce projet. L'apprentissage, la formation, le travail, autant de thématiques qui sont importantes pour les jeunes et que la Ville se doit d'accompagner. Par ailleurs, elle évoque également le travail effectué avec les directeurs des deux collèges de la Ville afin de présenter notamment l'outil « mission future », outil pédagogique des worldskills. Ensuite, le dispositif « argent de poche » proposé depuis 3 ans, destiné aux jeunes Pornicais de 16 et 17 ans, leur permet de réaliser des missions au sein des services de la collectivité en échange d'argent de poche. M^{me} Nicolle en profite pour remercier les services de la Ville qui proposent des missions et qui se rendent disponibles pour encadrer ces jeunes. Des événements « phare » ont lieu chaque année comme le Ride in Pornic qui transforme chaque été le vieux port en spot de sport de glisse, pour le plus grand bonheur des jeunes. Du côté sportif, il a également été organisé sur 4 jours un événement inédit autour des jeux olympiques et para-olympiques, nommé "Pornic 2024 - Partageons les jeux". Ce grand événement festif et sportif a pu mettre à l'honneur la jeunesse pornicaise avec la participation active du monde associatif qui a largement œuvré dans l'organisation de cet événement. Des conférences ont été organisées, autour du sport santé, du sport inclusif, au lycée et au Val Saint Martin, ainsi qu'un relais associatif, un match caritatif, un concert de clôture. M^{me} Nicolle rappelle que les jeunes ont besoin d'imaginer, d'inventer, de créer, et la Ville se doit d'être facilitateur dans leur projet tout en leur en laissant la conduite. Elle évoque l'exposition « Exploria », sur des performances artistiques de musique, organisée début avril par une jeune Pornicaise à la Ria. Elle a eu l'honneur de rencontrer ces jeunes artistes lors de cette journée, qui étaient très fiers d'exposer leurs œuvres et fiers que la Ville leur ait fait confiance. Ils ont pu s'exprimer comme ils le souhaitent. Elle rappelle également la mise en place du « pass culture » qui permet aux jeunes d'assister à des spectacles proposés par la Ville. M^{me} Nicolle ajoute que d'autres projets sont prévus en 2025 et seront travaillés en concertation avec chaque membre de la commission Jeunes Adultes qui est libre d'apporter des idées lors de ces réunions. C'est de cette façon qu'il sera possible de faire avancer les projets et construire pour la jeunesse.

Concernant le passage du Rocher, M^{me} Van Goethem informe qu'à la fin de l'été, les commerçants ont effectivement fait part de leurs difficultés. En matière de commerce, en effet la saison n'a pas été bonne mais dans ses propos, M. Hubert semble oublier le contexte particulier de cette année : la période d'élections législatives, les jeux olympiques, le manque de fréquentation, la baisse du pouvoir d'achat, la météo du mois de juillet. Sur la fréquentation de l'été, l'Office du Tourisme a noté une baisse de 17 % en nuitée par rapport à juillet 2023 et une baisse également sur la fréquentation journalière de 18 % qui impacte directement les hébergeurs, l'hôtellerie de plein-air, les gîtes, les hôteliers mais aussi les commerces de détail, les bars, les restaurants et autres commerçants. Le mois d'août a été un peu meilleur mais inférieur à 2023. Quoiqu'il en soit, M^{me} Van Goethem indique qu'évidemment la Ville suit les commerçants du passage du Rocher. L'un d'eux, juste 1 mois après l'ouverture de son établissement soit fin juillet, a fait part de ses problèmes personnels liés à une séparation avec un associé. Il avait un projet bien particulier, la pâtisserie, qui reposait sur les compétences de cet associé. Un rendez-vous a été organisé en septembre avec M^{me} le Maire au cours duquel il a annoncé ses difficultés personnelles, son départ en vacances dans la foulée et l'arrêt de son activité. A ce jour, effectivement, il est en liquidation judiciaire qui n'est toutefois pas liée au passage du Rocher. Le deuxième commerçant qui rencontre des difficultés, a également été reçu en septembre. M^{me} Van Goethem souligne que ce commerce a ouvert en juillet et espère bien évidemment que son activité va perdurer. Il compte beaucoup sur l'ouverture du skate-park, qui devrait avoir lieu en avril 2025, pour pouvoir faire du lobbying avec cette nouvelle structure. Il est difficile de faire un premier bilan au bout de 2 - 3 mois d'exploitation. Mais, certes, M^{me} Van Goethem reconnaît que la fréquentation sur le passage du Rocher est faible. Elle rappelle la création d'un service municipal spécifique au commerce qui échange très régulièrement avec les commerçants. Ce service est la porte d'entrée pour tous sujets qu'ils soient liés à la vie économique, aux services techniques, à l'urbanisme. Il est à l'écoute des commerçants et fait remonter toutes les problématiques. Pour la signalétique, elle rappelle que le Passage du Rocher est situé en site patrimonial remarquable avec des règles contraignantes et que de plus la Ville se doit d'appliquer son Règlement Local de Publicité. La Ville ne peut pas mettre en place une signalétique particulière pour les commerces du Passage du Rocher, il faut une égalité de traitement pour tous les

commerces de ce secteur. Néanmoins, une signalétique axonométrique pour les commerces du passage du Rocher a été apposée rue Foch. Un bandeau signalant « les boutiques du Rocher » a également été ajouté sur la façade. Elle rappelle que les enseignes sont interdites dans le secteur. Une signalétique complémentaire a été installée rue de la Marine. Concernant la manifestation Pornic Classic, un travail sur un format plus restreint est actuellement en cours. Les concerts d'ouverture et de fermeture seraient maintenus et de qualité pour permettre de remplir la salle du casino et aucune décision n'est encore prise pour le reste de la programmation. Le projet 2025 sera de toute façon vu en commission. Quant au bilan 2024, il sera présenté prochainement au cours d'une réunion des commissions Culture et Economie Locale et Touristique.

Sur le manque de données dans la présentation du contexte local du rapport d'orientations budgétaires soulevé par M. Deveille et M. Hubert, M. Barbe fait remarquer qu'une simple recherche sur Internet permet d'avoir les renseignements demandés. Il a noté par exemple que les résidences principales en 2014 représentaient 52 %, en 2021 : 62,3 % et la tendance pour 2024 va vers 70 % et donc par différence les résidences secondaires représentent en 2014 : 48 %, en 2021 : 34 % et 30 % pour 2024. Au niveau de la pyramide des âges, M. Barbe relève les interventions antérieures des membres de l'opposition portant sur le vieillissement de la population de Pornic, qui selon leurs dires est une ville de vieux. Il tient à les rassurer en mettant en avant 3 données issues de station balnéaire du même type que Pornic : les plus de 60 ans à Pornic représentent 42 %, à La Baule 52 %, Les Sables d'Olonnes 48 %. Pornic est une ville dynamique et les membres de la majorité feront ce qu'il faut pour qu'elle le reste. Concernant les logements sociaux, comme cela a été rappelé à maintes reprises ainsi que dans le PLU, la qualité du cadre de vie doit bénéficier à l'ensemble de la population. Il indique qu'aujourd'hui, comme en 2014, 700 foyers recherchent un logement social. En plus de logements sociaux, la Ville de Pornic propose de l'accession aidée au travers du bail réel solidaire (BRS), des logements saisonniers, de l'aide à la rénovation et des foyers de jeunes travailleurs. Aujourd'hui, suite à l'arrêt du dispositif PINEL, la ville est à la recherche de nouvelles procédures avec les services de l'Etat et les bailleurs sociaux pour permettre aux personnes qui travaillent dans le secteur de trouver un logement. Sur le territoire de Pornic, il existe 449 logements sociaux. Au vu des recours engagés contre les 2 programmes route de Nantes, avec 60 logements sociaux, ces derniers ne verront peut-être le jour qu'à la fin de la prochaine mandature. En effet aujourd'hui, la réalisation d'un programme de logements s'étale sur 2 mandatures, contre 4 ans en 2014. Il est prévu dans le secteur de la Source : 10 logements sociaux, sur le site de l'ancien Leclerc aux Champs Francs : 40 logements sociaux, à La Corbinière : 40 logements sociaux dans l'immédiat sur un total de 200 à terme, dans le bourg du Clion : 40 logements sociaux, sur l'îlot Paulet : 50 logements sociaux, rue du Canal : 30 logements soit au total une programmation de 430 logements sociaux. Certains de ces programmes sont destinés plus particulièrement aux saisonniers et jeunes travailleurs pour la rue du Canal, une résidence pour les séniors sur l'îlot Paulet avec des mensualités d'environ 1 000 €. Tous les programmes, que ce soit dans les ZAC ou qu'ils soient privés, comprennent 25 % de logements sociaux et 15 % de BRS. Ensuite, concernant l'aménagement de la Place des Halles, M. Barbe rappelle qu'il s'agit d'un projet dans le cadre de « Petites Villes de Demain ». Les acquisitions dans ce secteur se sont faites par le biais de l'Etablissement Public Foncier qui permet à la Ville d'acquérir du foncier sans avoir à le budgéter immédiatement et de laisser du temps pour élaborer un projet. La Ville a déjà acquis le 10 place des Halles, un appartement et elle est toujours en négociation avec La Casaboubou. Elle est propriétaire de la salle des Arts et s'intéresse également au bâtiment qui abritait les établissements Guérin. Toutes ces acquisitions permettront à la Ville de réfléchir à un programme de requalification de ce quartier pour lequel il faut du temps. M. Barbe rappelle qu'il faut au moins 20 ans pour une ZAC, il donne l'exemple de la ZAC de la Ria qui a débuté en 2000 pour laquelle au moins 50 % des bâtiments ne sont pas encore vendus. Il faudra donc encore des années pour que les élus en place puissent présenter un projet finalisé pour le secteur des Halles. L'objectif est de redynamiser le marché. Ce projet se fera avec les commerçants et pas contre eux. Il devrait permettre une réappropriation de la population avec 700 à 1 000 logements. A ce secteur, il faut ajouter la rue Clémenceau et la place de la Terrasse qui nécessitent également d'être redynamisées. Aujourd'hui, les travaux de rénovation du bâtiment de la Terrasse s'élèvent à 1 600 000 €.

M. Rousseau signale que ce projet de la Terrasse a été présenté à 2 350 000 € en commission Travaux.

Concernant le budget de la Culture, M. Fily indique qu'il est prévu une augmentation d'environ 4 000 € pour la médiathèque afin de répondre aux besoins des adhérents sur les ouvrages numériques. Pour la saison culturelle, 24 000 € supplémentaires sont inscrits pour permettre l'organisation d'un événement culturel ou un concert hors saison estivale. Ces nouvelles orientations vont permettre de poursuivre la dynamique d'une politique culturelle ambitieuse, en favorisant l'accessibilité pour tous notamment du jeune public. En effet, les spectacles jeunes publics sont plébiscités tout au long de l'année. Mais également, de poursuivre une politique culturelle ambitieuse au niveau des tarifs, M. Fily rappelle que les animations lors de la saison estivale sont gratuites. Il évoque également l'ouverture de deux lieux culturels structurants de la ville, un nouveau théâtre et une salle d'exposition.

Concernant le projet du parc sportif, M. Montaville remercie Mme Nicolle de la description détaillée de ce projet porté par le service des Sports, en collaboration avec les services techniques. Le chantier aurait dû commencer en juin mais, en raison de conditions météorologiques exceptionnelles, il a été reporté début septembre. Les travaux devraient se terminer au plus tard début janvier 2025 et aucune ligne budgétaire complémentaire n'est nécessaire, l'enveloppe étant totalement respectée. Ensuite, au sujet du club de basket, M. Montaville rappelle le souci relationnel et administratif entre le club et la Fédération Française de Basket suite à une transmission d'un document non conforme à l'attente de la Fédération. Cette situation a entraîné la rétrogradation d'un club, classé en national depuis 13 ans, en national 3 puis en national 2, en régional 3 avec des conséquences catastrophiques pour la jeunesse, les bénévoles et les joueurs. Suite à cette décision, la présidente du club de basket a convié la Ville à l'accompagner à une médiation entre la Fédération et le club organisée au Comité National Olympique et Sportif Français. M. Montaville fait remarquer qu'une médiation c'est une discussion et que la Ville a apporté son cautionnement. Elle l'a fait car une convention lie la Ville avec le basket. Lors de la dernière réunion avec le club, la présidente avait présenté tous les efforts réalisés par le club pour assainir la trésorerie. Sur 42 clubs de basket, 11 seulement ont un résultat positif dont le club de Pornic avec 20 000 € de résultat positif. Malgré cette courbe ascendante, le club allait être rétrogradé et la Ville ne pouvait pas laisser faire. Elle a donc accompagné la présidente à la médiation afin d'apporter son cautionnement moral. Aucune promesse financière n'a été faite, seul un engagement de continuer à accompagner le club a été pris afin qu'il reste en national 3. M. Montaville se réjouit que ce soit le cas aujourd'hui et que l'ensemble de leurs partenaires leur soient restés fidèles.

A M. Rousseau qui souhaite connaître le nombre de logements sociaux créés en 2024 sur les 449 logements annoncés, M. Barbe fait part de la création de 16 logements sociaux dans la Ria dont 50 % ont été attribués par France Logement, 30% par la Préfecture et 20 % sur le contingent mairie. Toutefois, il précise que l'attribution des logements du contingent Ville ne se fait pas par la Ville et qu'aucune personne de moins de 50 ans n'a bénéficié d'un logement. Dans ce contexte, il est très difficile de pouvoir dire que les logements sociaux sont faits pour les jeunes. M. Barbe signale le retard de nombreux programmes et donne l'exemple du programme de la Source, débuté avant 2014, qui est seulement en cours de construction. La réalisation d'un programme de logements nécessite 2 mandatures et il espère que l'absence actuelle de nouveaux logements, cette période creuse, se rattrapera dans les années à venir.

Mme le Maire confirme la complexité à sortir des projets. L'objectif de la Ville, demandé par la Préfecture, est de produire 90 logements sociaux par an dans les 3 prochaines années. Au regard de la programmation en cours et sur les 3 ans à venir, la Ville devrait atteindre une moyenne de 84 logements par an. Tout est mis en œuvre pour atteindre l'objectif fixé dans le plan triennal et ce malgré les difficultés rencontrées cette année pour la réalisation de certains programmes. Mme le Maire en profite pour rappeler que la Ville ne paye pas de pénalités SRU car, justement, elle construit des logements sociaux. Elle est effectivement redevable depuis 2024 d'une pénalité en raison d'un pourcentage de logements sociaux en deçà du seuil réglementaire. Toutefois, la Ville investit beaucoup pour atteindre l'objectif de 90 logements par an, ce qui engendre des déductions et le non-

paiement de pénalités. Quant au fait que la Ville n'investit que 600 000 € dans les logements, Mme Hugues rappelle que dans les ZAC l'accès au foncier est facilité pour les bailleurs et cet effort n'est pas inscrit dans le budget. La somme de 600 000 € inscrite correspond aux dépenses déductibles car dans les ZAC la création de la viabilisation, de voiries, d'espace vert, d'équipements publics qui permettent de desservir le logement social sont déductibles. Ce sont toutes ces dépenses d'investissement qui permettent des déductions.

M. Hubert n'est pas satisfait de cette explication et va être clair sur la situation pour que chacun comprenne. La Ville est actuellement sur un rattrapage. L'équipe majoritaire est en place depuis plus de 6 mandatures. Il relève d'ailleurs les propos de M. Prin, lors d'un précédent conseil municipal, sur le fait que l'équipe majoritaire a « déconné » depuis 35 ans en parlant des logements sociaux. La raison qui fait que la Ville se met à produire des logements sociaux c'est la contrainte d'avoir à payer une pénalité. C'est bien cette contrainte qui pousse la ville à investir dans les logements sociaux puisque ces investissements permettent des déductions. Actuellement, la Ville a 449 logements sociaux et n'atteindra jamais l'objectif des 25 % de logements sociaux, elle sera continuellement dans la contrainte. Il manque 1 800 logements à Pornic pour atteindre ces 25 %. Ce n'est pas un creux c'est un vide abyssal, il faut être réaliste. M. Hubert est choqué du niveau des réponses apportées. Il va se permettre de relever les propos de M^{me} Van Goethem et M^{me} Nicolle qui malgré l'avancée de chiffres, d'éléments, s'appliquent méthodiquement à dire que tout va bien dans le meilleur des mondes. Il rappelle que pour l'îlot 5 dans la Zac de la Ria, l'équipe majoritaire avait prévu 80 résidences touristiques et sous la pression des membres de l'opposition elles se sont transformées en 135 logements. L'équipe majoritaire a inclus 50 % de logements sociaux dans ce programme pour minorer les pénalités. Ensuite M. Hubert revient sur les propos de M^{me} Van Goethem qui évoque des problèmes personnels du salon de thé du passage du Rocher. Il lui fait remarquer qu'il n'a fallu que 6 mois pour qu'il ferme, alors que le propriétaire possède une boutique à 100 m qui fonctionne très bien. Cette personne a investi 200 000 € et ne sait pas comment elle va faire pour les récupérer. Il ne s'agit pas là de problèmes personnels. Quant à la boutique de skate, le propriétaire en est à sa cinquième boutique, toutes les autres fonctionnent très bien. Cette boutique est située sur une coursive. De plus, la Ville a de la chance que les commerçants ne réclament pas de pénalités financières au vu de l'ascenseur, qui permet d'accéder aux commerces, soit en panne 1 semaine sur deux. Les commerçants sont encore sur des recherches de solutions constructives mais bientôt cela ne suffira plus. Les conclusions d'un expert venu estimer un des locaux commerciaux indiquent que ces cellules ne valent rien. Les gens pensent en fait qu'il s'agit de parkings ou de logements. Quant aux propos de Mme Nicolle, M. Hubert rappelle que c'est lui-même qui a proposé qu'un budget soit dédié à la jeunesse. Mme Hugues avait même répondu qu'il allait être difficile d'aller vers les jeunes dans les lycées pour leur parler de ce budget dédié. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, il a vu qu'une rencontre avait été organisée dans le lycée. Et contrairement à la réponse faite à M. Deveille concernant ce budget, le budget participatif n'entre pas dans le budget de la politique Jeunes Adultes. En 2020, de mémoire, le budget Jeunes Adultes était de 7 500 € puis 13 500 € il y a deux ou trois ans. M. Hubert repose donc la question : quel est le budget annuel pour la politique Jeunes Adultes ? C'est une question simple qui nécessite une réponse simple, chiffrée. Enfin, il fait remarquer à M. Barbe qu'il n'a jamais employé l'expression une « Ville de vieux » et lui demande de faire attention à ses propos. Pornic est une ville vieillissante et ce n'est pas un problème, toutefois il est nécessaire de rechercher l'équilibre dans la mixité générationnelle.

Tout d'abord, M^{me} Gendrot rappelle que depuis le début de la mandature, les membres de l'opposition ont souvent reproché à l'équipe majoritaire de gérer la commune en « bon père de famille ». Aujourd'hui, grâce au contexte économique difficile, elle constate qu'ils sont enfin sur la même longueur d'onde sur la façon de gérer la commune puisqu'il leur est demandé d'avoir une gestion prudente. Les membres de l'opposition mettent en avant un niveau de dette de plus de 128 % et demandent de faire attention sur les investissements alors qu'habituellement ils reprochaient un manque d'investissement de la part de la majorité. Par ailleurs, au sujet du budget des subventions aux associations, M^{me} Gendrot indique que l'enveloppe augmente de 3 %. Chaque année, des conventions pluriannuelles sont passées avec le Club Nautique de Pornic et l'association Road Roller avec un maintien de l'investissement. L'accompagnement et l'appui de la Ville auprès des

associations sont également maintenus avec une enveloppe budgétaire globale de 395 400 €. Actuellement, 95 dossiers de demande de subvention ont été déposés. La volonté de la Ville est de continuer à accompagner et à maintenir son soutien auprès des associations, ce que sa bonne gestion économique lui permet.

M^{me} Rondineau constate que ces différents échanges révèlent certaines incompréhensions ou certains oublis. Elle regrette de ne pas avoir des propos redondants à chaque commission et devrait peut-être le faire. Elle s'étonne des propos de M. Deveille sur l'état d'avancement et le financement des projets travaux alors qu'au cours d'un conseil municipal précédent il avait remercié la commission travaux pour la présentation de fiches analytiques qui décrivent justement le projet, le budget détaillé échelonné sur plusieurs années. M. Deveille avait d'ailleurs apprécié que sa demande soit satisfaite. M^{me} Rondineau précise qu'un point travaux est fait toutes les deux commissions à peu près. Concernant l'isolation des bâtiments, elle indique que la Ville est accompagnée sur ce sujet par un conseiller en énergie de Territoire d'Énergie 44 (TE 44), anciennement SYDELA. De plus, le décret tertiaire oblige à effectuer des diagnostics précis sur les bâtiments communaux ce qui permet d'établir un programme précis de consommation d'énergie et d'adapter les travaux selon les besoins. Elle rappelle que la Ville a pour ambition d'atteindre les moins 60% en 2050. Ensuite, M^{me} Rondineau revient sur les propos de M. Hubert concernant la réfection de la voirie dont le coût s'élèverait, si elle a bien entendu, à 1,2 million du kilomètre.

M. Hubert lui indique que le coût de la réfection d'une voie communale simple à double sens est de 2 millions d'euros du kilomètre, chiffre recueilli sur des sites publics.

M^{me} Rondineau s'étonne de ce chiffre et donne l'exemple de la réfection de la route de la Bernerie pour un budget de 600 000 € le kilomètre.

Concernant l'interrogation de M. Deveille sur une hausse ou un maintien du budget des affaires sociales, M^{me} Marié explique qu'une hausse du budget a été appliquée en 2024 pour permettre l'achat d'un colis plus qualificatif pour les Aînés et que le budget est maintenu pour 2025. Quant à la réduction de la participation financière du CCAS au regard de l'arrêt d'une activité, M^{me} Marié précise que la Ville, en tant que service public, n'a pas vocation à réaliser des activités dans un champ concurrentiel et a donc fait le choix d'arrêter cette activité proposée par d'autres organismes sur le territoire.

M^{me} Crocquevielle-Barreau tient à préciser qu'il s'agit de débattre sur les orientations du budget qui seront ensuite détaillées dans le budget primitif. Concernant les dotations de l'état, elle souligne une prise en compte de l'impact de la loi de Finances à venir et d'une baisse des subventions de la part du Département et de la Région. La progression de 150 000 € s'explique par la hausse de la population DGF. Quant aux propos de M. Hubert reprochant à l'équipe majoritaire de vouloir remettre en cause la gratuité des services publics, elle fait remarquer que les propos cités sont extraits d'un paragraphe sur la compensation de la taxe d'habitation qui est figée alors que les coûts des services publics augmentent du fait que la population augmente. Il n'était pas question de remettre en cause la gratuité des services. Quant à l'inscription dans le PPI d'une ligne « divers » à 2 millions en 2026 et 3,3 millions en 2027, M^{me} Crocquevielle-Barreau explique qu'il s'agit simplement d'une prévision pour la prochaine mandature qui ne peut bien évidemment pas être détaillée. Pour finir, suite aux remarques formulées sur la méthode, elle fait remarquer que la synthèse du rapport a été présentée en commission et aucune question n'a été posée. Alors que, même si le document n'est pas transmis au préalable, il est tout-à-fait possible en commission d'en débattre.

Pour répondre à M. Deveille sur certaines de ses remarques, M^{me} le Maire explique, tout d'abord, qu'ils ne prennent pas acte d'un document mais d'un débat. Le débat d'orientations budgétaires est de poser des hypothèses et en débattre de manière à construire le budget. Le but n'est pas de prendre acte du document mais de prendre acte du fait qu'il y a eu un débat sur ce document. Et de fait, elle a également été surprise de l'absence de questions en commission Finances. Le but de la commission est de poser l'ensemble des hypothèses qui permettent de constituer ce débat d'orientations budgétaires et donc le budget, et de pouvoir en parler et d'essayer justement, à travers la

projection d'un document, de les expliquer et donner son avis. Ce n'est pas un document à valider, il sert de support pour le débat. Ensuite, concernant la demande de report du budget, elle fait remarquer que le calendrier du vote du budget à la Ville et du vote de la loi de Finances est le même chaque année. Au moment du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget de la Ville, les débats ne sont pas terminés au parlement sur le projet de loi de Finances. De nombreuses communes font la même chose. Pour finir, elle explique que la Ville n'est pas concernée par l'effort demandé aux grandes collectivités, y compris les régions et les départements, car elle ne fait pas partie des 450 collectivités les plus grosses de France qui ont un budget au-dessus de 40 millions d'euros. De plus, au niveau de ses recettes, la Ville a moins d'incertitudes que certaines collectivités, comme les départements ou les régions. Les régions ont des recettes très fortement impactées par la baisse de la consommation et donc la baisse de la TVA. Il ne faut pas comparer Pornic à ce type de collectivités. Elle rappelle la bonne situation financière de la Ville, contrairement à d'autres collectivités, et invite les élus à s'en réjouir. En effet, la Ville a un budget extrêmement sain, des recettes dynamiques, le Casino, seul, amène une recette de près de 2 millions d'euros. Même si le contexte national est tendu sur un certain nombre de sujets, il n'y a pas lieu de repousser le vote du budget.

Suite aux différentes réponses apportées à ses questionnements, M. Deveille souhaite intervenir de nouveau. Tout d'abord, il remercie M. Barbe pour ses conseils d'utilisation de google. Il lui indique ensuite être interpellé par la durée des travaux de la rénovation du bâtiment de la Terrasse, qu'il a déclaré de 10 ans. De plus, les explications apportées sur les portages des biens pour lesquels la Ville s'engage sans avoir de projet, ne l'ont pas convaincu. Sans rentrer dans le détail des projets, que ce soit pour la Terrasse ou la place des Halles, il est nécessaire d'avoir une vision d'autant plus si toutes les acquisitions du secteur des Halles ne servent qu'à faire un marché comme annoncé par M. Barbe. M. Deveille revient sur ses propos relatifs à un budget dédié à la Politique Jeunes Adultes, politique qui couvre de nombreux sujets. Effectivement, l'exposition « Exploria », le dispositif Argent de poche, les worldskills sont à destination des jeunes mais le parc sportif est plutôt du domaine de la politique sportive avec des budgets d'ailleurs portés dans ce cadre-là. De plus, ce parc ne s'adresse pas qu'aux jeunes, c'est un lieu intergénérationnel. La manifestation Ride in Pornic et le budget participatif, à part celui dédié aux Jeunes, ne relèvent pas forcément de la politique Jeunes Adultes. Il précise que sa question portait plus spécifiquement sur l'utilisation du budget dédié, de 13 000 €. Ensuite, M. Deveille confirme à M^{me} Rondineau avoir loué les fiches analytiques mais ces dernières ne sont destinées qu'aux membres de la commission Travaux. Tous les élus autour de la table du conseil municipal, à moins d'avoir eu l'information par un autre biais, ce qu'il conçoit pour les élus du groupe majoritaire, n'ont pas eu connaissance des éléments fournis en commission. Il ne s'agit pas de juger le projet mais d'avoir une vision réelle de son coût. Concernant l'association Pornic Basket Saint Michel, M. Deveille, comme il l'a déjà dit, se réjouit que le club soit maintenu en national mais demande confirmation à M. Montaville de l'absence d'un engagement financier de la part de la Ville. En cas de dérapage du club, la Ville serait-elle amenée à verser une subvention complémentaire à celle qu'il a actuellement ?

Mme Hugues répond directement en confirmant l'absence d'un engagement financier de la Ville, l'ancien maire et l'adjoint aux sports ont seulement apporté un soutien et ce au nom de la Ville de Pornic.

M. Deveille continue son intervention en s'adressant à Mme Crocquevieille-Barreau et en maintenant ses propos sur l'envoi de 3 tableaux indigestes pour la commission Finances. Il souligne la difficulté, pour lui, d'être réactif immédiatement à la projection d'un document qu'il découvre d'où effectivement l'absence de questions en commission. L'envoi des documents quelques jours avant la réunion permet de s'en imprégner, de les étudier. Il donne l'exemple de l'envoi des documents avant le conseil municipal qu'il a donc pu étudier et qui lui ont demandé 3 à 4 heures de travail. Pour finir, en réponse à M^{me} Gendrot, M. Deveille indique qu'il lui semble primordial de s'adapter à l'environnement et ce même si les finances de la Ville vont très bien. L'analyse systémique autour d'un environnement extrêmement contraint, même s'il n'est pas lié à l'activité, à la gestion propre de la collectivité, fait qu'à un moment ou un autre, d'une manière ou d'une autre, la Ville subira des pressions et devra s'adapter. Ses propos étaient donc d'appeler à la prudence et par

la même occasion de prendre le temps de revoir certains projets, sur lesquels ils n'ont pas forcément la même analyse.

Concernant les investissements, M. Gris fait remarquer que certains projets auraient pu être anticipés, comme les vestiaires de Sainte Marie qui ne sont plus adaptées depuis longtemps, afin d'éviter un montant d'investissement qui triple la dette de la commune dans 3 ans. Quant au calendrier du vote du budget de la Ville et du vote de la loi de Finances l'an passé, il indique que cette dernière a été adoptée le 30 novembre et promulguée le 1er décembre, donc avant le vote du budget lors du conseil municipal de décembre 2023. Puis, il précise que le coût de 600 000 € pour la rénovation de la route de La Bernerie ne concerne que le revêtement, le budget est beaucoup plus conséquent en incluant les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement de la compétence de l'agglomération, et l'effacement du réseau inscrit sur une autre ligne budgétaire. Le coût réel de la rénovation de la rue de la Bernerie s'élève à bien plus de 600 000 €. Quant à l'aménagement des voiries, M. Gris trouve dommage de ne pas regarder ce que font les autres communes et notamment sur les aménagements « chaussidou » où les vélos partagent la voie avec les voitures souvent dans une zone à 30. Ce type d'aménagement n'amène pas plus d'accidents que sur d'autres portions de route. Il soulève les problèmes de sécurité sur les aménagements partagés par les piétons et vélos. Ces derniers empruntent régulièrement la voie de circulation afin d'éviter les piétons. Il s'interroge donc sur l'intérêt de la Ville de continuer à réaliser des aménagements qui ne servent pas. Ensuite, il relève également le choix de la Ville d'aménager la côte mais pas les entrées de ville où l'enjeu sécuritaire est pourtant important. Il évoque l'installation éphémère de chicanes rue de Nantes, une solution pourtant proposée par un cabinet d'études que la Ville a payé au moins 20 000 €. Il n'y a pas eu de raisonnement global sur le moyen de sécuriser cette entrée de ville en incluant la circulation des rues adjacentes comme d'ailleurs cela a également été le cas pour les autres entrées de ville comme Sainte Marie. Pour finir, M. Gris précise que les programmes de logements de la rue de Nantes, évoqués par M. Barbe, sont des programmes privés et à partir du moment où ils respectent le cadre des 25 % de logements sociaux et 40 % de logements accessibles inscrits dans le PLU, la Ville n'a aucun pouvoir d'action sur le calendrier de réalisation. En terme de calendrier, elle ne peut agir que dans les ZAC soit pour la ZAC de la Ria et la ZAC de la Corbinière.

M^{me} le Maire répond qu'il s'agit justement de la raison pour laquelle la Ville a des objectifs de logements sociaux, en pourcentage, beaucoup plus importants dans les ZAC.

M. Hubert souligne l'importance fondamentale de ce conseil municipal et relève un débat riche et libre. Il évoque sa question relative au projet d'aménagement du Môle pour laquelle l'absence de réponse est peut-être due à l'action judiciaire en cours. M. Hubert souhaite intervenir sur le budget de l'agglomération et son endettement. En commission communautaire Eau, il a été annoncé un investissement urgent et nécessaire de 17 500 000 € sur la station d'épuration de la Ville de Pornic qui va entraîner un endettement sur 10 ans de 108 millions d'euros pour l'agglomération soit un ratio de désendettement de 11 ans. Il n'est pas possible de penser que Pornic qui délègue des compétences et a des transferts de charges avec l'agglomération ne sera pas impactée même s'il s'agit d'un établissement à fiscalité indépendante. De même, les coupes budgétaires de la Région vont apparemment impacter le cadencement des trains de la ligne Nantes - Saint Gilles et Nantes - Pornic qui devaient augmenter en 2025 et 2026. Tout cela pour dire que tout impact sur des compétences que ce soit sur la mobilité pour la région, sur l'assainissement pour l'agglomération, aura forcément un impact sur le quotidien des Pornicais et sur l'équilibre du budget de la Ville. Pour finir, M. Hubert revient sur la méthode et l'absence de questions en commission Finances. Il fait part de l'inscription à l'ordre du jour, de cette réunion, de 5 – 6 points en plus de la synthèse du ROB et de la difficulté à se prononcer à ce moment-là. Il souhaiterait que le rapport d'orientations budgétaires soit issu d'un travail collaboratif et ne se résume pas à une simple présentation d'un document, qu'il découvre au dernier moment et sur lequel les membres de la commission doivent se prononcer. M. Hubert évoque le rendez-vous proposé par M^{me} le Maire le 17 décembre prochain avec lui-même et M. Deveille. Il rappelle qu'il avait sollicité un tel rendez-vous en février 2023, à mi-mandat, pour lequel il avait eu une réponse positive en mars 2023 mais qu'il attend toujours. Sur la méthode, ce que les membres de l'opposition souhaitent c'est une collaboration en amont mais pas à postériori.

Au sujet de la dette de la Ville, M^{me} le Maire attire l'attention sur le faible taux d'endettement de la Ville qui, de son avis, n'est pas raisonnable car avoir une dette trop faible montre en fait que la Ville n'investit pas encore assez pour l'avenir. La trajectoire, soulevée par M. Gris, d'une dette qui augmente est parfaitement maîtrisée avec une capacité de désendettement à terme de 6 années alors que les ratios sont normalement de 7 à 11 ans. La Ville peut être sereine et tout l'intérêt d'avoir des marges de manœuvre est de pouvoir s'adapter et d'avoir la capacité de garder un équilibre. Concernant le projet du Môle et du quai l'Herminier, M^{me} le Maire confirme qu'elle ne fera pas de commentaires étant dans l'attente du jugement. Des décisions seront prises en fonction des demandes du juge. Pour la manifestation les Ailes Bleues, elle indique qu'aucun budget n'est prévu en 2025. Au niveau des ressources humaines, M^{me} le Maire confirme le recrutement, à ses côtés, d'une chargée de mission pendant 4 mois, de septembre à fin décembre. Elle est là pour accompagner un début de mandat et lui permettre de coordonner ses fonctions, aider à mettre en place une nouvelle organisation suite à l'installation d'un nouveau maire et de nouvelles délégations pour certains adjoints, accélérer l'appropriation par les élus de certains dossiers pour ne pas perdre de temps. C'est aussi une occasion de corriger certaines méthodes de travail. La Ville emploie des renforts réguliers pour de nombreux services tels l'urbanisme, les finances. Concernant les effectifs de la police municipale, elle confirme l'ouverture d'un poste d'ASVP et non de policier municipal. Comme elle l'a évoqué lors du dernier conseil, et au vu de la difficulté de recruter sur des postes de policiers municipaux, une réflexion globale est engagée sur l'attractivité de ces métiers. Par contre, pour soulager le service, la création d'un poste d'ASVP va permettre d'apporter du soutien administratif et de libérer du temps opérationnel aux policiers municipaux. Avant de répondre sur le lancement d'une étude pour la vidéoprotection, M^{me} le Maire informe de la satisfaction de la gendarmerie sur le système de vidéoprotection mise en place par la Ville et qui permet de résoudre un grand nombre d'affaires. Quoiqu'il en soit, elle indique qu'il n'est pas prévu d'extension majeure de ce système, seuls quelques compléments seront faits au fur et à mesure du temps. L'étude qui avait été envisagée n'est donc pas nécessaire. Ensuite, en complément à certains propos qui se sont tenus, elle atteste effectivement que certains commerces de la commune rencontrent des difficultés commerciales. Elle informe les avoir tous reçus, plusieurs fois pour certains, que ce soit l'ancien casino, la boulangerie du Clion, les commerces du passage du Rocher, et précise que certains vont bien. Elle incite d'ailleurs les élus à aller faire leurs achats là-bas. Chaque commerce est un cas particulier, avec une histoire, une typologie particulière. Toutefois, la mairie ne peut pas tout. Elle rappelle que la réglementation pour la signalisation du passage de Rocher était connue par les commerçants. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire mais, quelque soit la signalétique mise en place, son emplacement fait que ce lieu n'est pas une zone de passage. Pour autant, des discussions ont été menées avec chaque commerçant pour rechercher des solutions d'amélioration. Pour le fonctionnement de l'ascenseur, M^{me} le Maire en est arrivée à appeler elle-même le service de la maintenance. L'insatisfaction des commerçants est légitime mais la Ville ne reste pas sans rien faire. Quant à la cellule qui est libre, des discussions pour son occupation, par un commerce qui pourrait attirer du passage, sont en cours. Pour finir, elle souhaite intervenir sur les propos relatifs à l'absence de projets sur les bâtiments pour lesquels la Ville fait appel à l'EPF pour les acquérir. Pour le quartier des Halles et de la Terrasse, elle rappelle qu'un travail est engagé depuis quelque temps, avec des élus, des citoyens, des riverains, des commerçants avec l'objectif d'imaginer ce quartier demain. Les réflexions sont toujours en cours mais même si aucun projet n'est encore abouti, certains emplacements sont évidemment stratégiques comme le 10 place des Halles, la rue de la Terrasse. Faire appel à l'EPF permet justement de saisir les opportunités d'acquisition le temps de réfléchir et de voir aboutir un projet. La rénovation patrimoniale du bâtiment de la Terrasse, en commençant par le clos, le couvert et la façade, avait été annoncée. Le devenir de ce bâtiment dépendra de toute façon des contraintes patrimoniales et il n'est absolument pas question de démolir l'intérieur pour faire une grande salle des fêtes. Le patrimoine de ce bâtiment sera respecté. Ce projet sera particulier, il devra être réfléchi en fonction des contraintes liées à ce bâtiment. Pour le projet de la caserne des pompiers, M^{me} Hugues explique que c'est la même démarche. En effet, il est stratégique de libérer le site du Clion et de réfléchir, avec tout ceux qui veulent s'investir, à l'avenir du bourg. L'équipe majoritaire s'est fixé une trajectoire, entre les études, les acquisitions, et construire pas à pas un projet.

M. Deveille déclare ne pas être satisfait de la réponse relative à la collaboratrice de Mme le Maire et ne sait toujours pas si elle sera intégrée en 2025 dans le cadre des orientations budgétaires et du budget. Il ne sait pas non plus si le budget tiendra compte de l'augmentation de 4 % des cotisations de la Caisse de retraite des agents où s'il s'agit simplement d'un oubli. Pour finir, il rejoint les propos de M. Hubert, et salue la qualité du débat ainsi que l'animation de Mme le Maire. Il est satisfait de ce changement, les échanges ont été cordiaux, respectueux et non arrogants. Il espère que cela durera.

M^{me} Nicolle revient sur le budget dédié à la politique Jeunes Adultes qui est de 5 000 € et demande si sincèrement et sérieusement M. Deveille et M. Hubert pensent que ce budget reflète les actions qui ont été réalisées pour les Jeunes Adultes en 2024. Elle pense avoir détaillé une majeure partie des actions mises en place avec un budget de 5 000 €. Elle rappelle que la thématique Jeunes Adultes est transversale avec plusieurs commissions. Elle travaille avec différents services et différents élus.

Concernant le bâtiment de la Terrasse, M. Rousseau indique ne pas avoir eu l'impression, lors de la visite organisée dans le cadre des Journées Patrimoniales, que les personnes présentes aient été satisfaites des réponses de M^{me} le Maire ce jour-là. Elles étaient surtout dans l'attente de connaître le devenir de ce bâtiment et l'Architecte présent était là pour le clos et le couvert et pas pour l'aménagement intérieur. Dire que c'est l'histoire du bâtiment qui va décider de son devenir n'amène à rien. De plus, au-delà de ce budget de rénovation d'un montant de 2 650 000 €, aucun coût n'a été déterminé pour un projet.

M^{me} le Maire fait remarquer qu'il s'agit de deux projets différents, le premier projet, sur cette mandature, porte sur le clos et le couvert. Elle comprend que les citoyens veulent connaître le devenir de ce bâtiment et a hâte que le projet relatif à l'utilisation de l'intérieur de ce bâtiment soit finalisé. Ce deuxième projet n'est pas inscrit dans les budgets, il le sera certainement dans une prochaine mandature.

M. Deveille relève les propos de Mme Nicolle qui l'invitaient à être sérieux et la questionne sur l'âge d'un jeune adulte en lui laissant le temps de réfléchir jusqu'au prochain conseil municipal.

M^{me} le Maire conclut sur le sujet de l'augmentation de la contribution employeur pour la CNRACL en précisant qu'elle n'est pas intégrée dans le budget, ce sujet n'étant pas encore abouti. Elle remercie également les élus pour la qualité du débat.

Adopté à l'unanimité

☪ ☪

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

☪ ☪

La Secrétaire de Séance,



Alexandra NICOLLE



Le Maire



Claire HUGUES